Image not found or type unknown

# Exclusion école alors que sous contrat d'apprentissage

Par **phitbel**, le **06/07/2010** à **10:48**

Bonjour,

Je suis étudiant en 1ère année de BTS optique et lors de mon dernier conseil de classe, le jury a décidé de ne plus m'accepter dans l'école aux vues de mes résultats.

Je suis en contrat d'apprentissage chez un opticien qui me soutient. J'aimerais savoir si l'école a le droit de procéder ainsi malgré l'existence du contrat d'apprentissage et de ne pas m'accorder le redoublement.

Merci d'avance

Par **miyako**, le **10/07/2010** à **12:52**

Bonjour,
l'école est dans son droit ,mais il y a des recours possibles ,votre employeur doit prendre contacte avec sa chambre syndicale.Faites cela ,tres rapidement.
amicalement vôtre
suji Kenzo

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés